



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 17 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur P. BLANCHARD
Etaient présents : M. BLANCHARD, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, MM. CODOGNET, FERRET, Mme FERRON, M. LECORGNE, Mme LEGER, M. MACAUD, Mme METRAS, MM. MEMON, POMAREDE, REDON et Mme VANHOUTTE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Sylvie FERRON

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide de donner son adhésion à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA), de désigner un délégué
- décide d'accepter l'étude pour le Schéma Directeur d'Assainissement des eaux Pluviales, coût estimé à 18.445 € nets, dont 20% à la charge de la commune, sollicite l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau et donne pouvoir au maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires concernant l'octroi des subventions
- accepte le devis du Syndicat de la Voirie d'un montant de 3.662,41€ TTC pour un projet de signalisation horizontale, sollicite une subvention du département au titre de la répartition 2017 du produit des amendes de police et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- décide de confier à la Communauté de Communes Aunis Atlantique la réalisation de l'inventaire communal des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, approuve le projet de convention et autorise le maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier
- décide de reporter à une date ultérieure la composition du groupe de travail pour l'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin
- approuve la proposition du maire de nommer par arrêté deux conseillers disponibles dans la journée pour la régie Longèves Animations
- décide de donner les subventions suivantes : 100 € à la Prévention Routière, 300 € au Secours Catholique, 500 € à la FNACA pour participation à l'achat d'un nouveau drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de Longèves.
- autorise le maire à signer l'arrêté de délégation de signature au Président de la CDC et aux agents de la CDC responsables du service chargé de l'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols
- vote la réalisation à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de 400.000 € destiné à consolider les deux prêts relais, d'une durée de 20 ans, payables en échéances trimestrielles et constantes au taux fixe de 2,00 % l'an, assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 400 €, et autorise le maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Questions diverses

- vote du budget le 28 mars et planning des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai.
- besoin d'une nouvelle tondeuse : devis à demander
- jeux du jardin public : possibilité d'une subvention de 20% du Département de Fonds de concours de CDC Aunis Atlantique
- éoliennes : début des travaux en août, mise en service en décembre
- PLUI, réunion le 21 mars
- cartes d'identité : A partir du 15 mars, les demandes devront être déposées, comme pour les demandes de passeport, dans certaines mairies (Marans, la Rochelle ...)
- cuisine de l'Envol : prise en 380 v
- course du 18 juin
- formation pour le défibrillateur

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 27 février 2017

Le Maire, P. BLANCHARD